Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Funereaille et succession

Par romton

Bonjour, quels sont les droits d un enfant mineur (9ans) suite aux decès de sa grand mère?

La défunte a un enfant unique qui est decédé et cet enfant a l' enfant cité ci dessus et il porte le nom de son papa.

Pas de conjoint ni epoux vivant.Il reste à la defunte des freres et soeurs.

La maman de l 'enfant n' etait pas marié avec le pere de l 'enfant.

Qui a pourvoir aux funerailles?

Dans le cadre de la succession quels sont les droits de l enfant face aux freres et soeurs de la défunte.

merci de vos conseils

Par Isadore

Bonjour,

L'enfant n'est évidemment pas apte à organiser les funérailles de son père.

La mère de l'enfant n'a pas qualité pour organiser les funérailles de la défunte sauf volonté écrite de celle-ci, ou si personne d'autre ne veut s'en charger.

L'enfant est héritier de sa grand-mère. Les frères et s?urs n'ont pas de droits dans la succession sauf testament en leur faveur. En présence d'un testament l'enfant a droit au minimum à une réserve héréditaire de la moitié de la masse successorale.